

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
du mercredi 16 novembre 2016 (AG -020)
à la salle 2410 du siège social de l'Université du Québec,
à compter de 9 h 30.**

Adopté

Sont présents :

***Georges Arcand**, président de la FRUQ
Jacques Bachand, délégué de l'ARUQSS
Claude Beauregard, délégué de l'ARENAP
André Bédard, président de l'ARRUQAR
Gaétane Bélanger, déléguée de l'APRÈS-INRS
Suzanne Camirand, déléguée de l'ARUQTR
Magella Cantin, président de l'APRÈS-INRS
Francine David, présidente de l'APRÈS-UQAM
Francine Deschênes, présidente de l'ARENAP
Gilles Gauthier, délégué de l'APR-UQAM
Claude Laferrière, délégué de l'APR-UQAM
Ghislain Laflamme, président de l'ARUQAC
***Hélène Laplante**, vice-présidente à la trésorerie de la FRUQ
***Pierre Laplante**, responsable du dossier des assurances collectives à la FRUQ
Denise l'Archevêque, déléguée de l'ARTÉLUQ
***Réjean Martin**, vice-président au secrétariat de la FRUQ
Léticia Messier, présidente de l'ARUQO
***Gaétan Naud**, responsable du dossier des régimes de retraite à la FRUQ
Clémence Neault, présidente de l'ARUQSS
Jean Roy, président de l'APRR-UQTR
Marcel Samson, délégué de l'APR-UQAM
André Savary, délégué de l'APRÈS-UQAM
Serge Tessier, délégué de l'ARUQAT

Invité :

André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec

*Membre du Conseil d'administration de la FRUQ

Ouverture de l'assemblée

Le président accueille les participants et leur souhaite la bienvenue à la vingtième assemblée générale de la FRUQ. Il rappelle que monsieur André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, fera une courte présentation des faits marquants du réseau de l'Université du Québec au cours de la dernière année et que le dîner sera servi immédiatement après.

Le vice-président au secrétariat indique qu'une réunion spéciale du Conseil d'administration se tiendra immédiatement après l'assemblée pour modifier les autorisations de signature des effets bancaires, suite à l'élection d'une nouvelle personne à la présidence de la FRUQ.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président Georges Arcand présente le projet d'ordre du jour aux membres de l'assemblée.

Résolution AG20-01 :

Sur proposition de Léticia Messier, avec l'appui de Serge Tessier, il **est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour présenté par le Conseil d'administration.

2. Adoption et suivis du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 novembre 2015

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 novembre 2015

Les membres apportent quelques corrections techniques au projet de procès-verbal qui leur a été déposé.

#

Résolution AG20-02 :

Sur proposition de Francine David, avec l'appui de Suzanne Camirand, il **est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 novembre 2015, tel que modifié en séance.

2.2 Suivis du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 novembre 2015

Le président rappelle que plusieurs suivis seront présentés dans le cadre des différents points suivants de l'ordre du jour.

Il rappelle cependant que le Conseil d'administration a poursuivi la discussion sur la pertinence de permettre à une personne retraitée de l'Université du Québec d'adhérer à une autre association de retraités de la FRUQ que celle de son université d'appartenance, suite à un déménagement par exemple.

Il note que plusieurs associations affiliées sont disposées à accueillir des retraités provenant d'autres universités du réseau et que certaines associations ont entrepris de modifier leurs règlements généraux afin de faciliter l'adhésion de ces nouveaux retraités. Par ailleurs, certaines associations affiliées à la FRUQ préfèrent limiter l'adhésion aux personnes retraitées provenant de leur université d'appartenance.

Les personnes retraitées d'une université du réseau de l'Université du Québec désireuses d'adhérer à une association affiliée à la FRUQ autre que celle de leur université d'appartenance sont invités à vérifier auprès de l'association de leur choix si elles peuvent y adhérer.

3. États financiers 2015-2016 de la FRUQ

3.1 Rapport 2015-2016 du responsable de l'examen des livres comptables

En l'absence de monsieur Raymond Brulotte, le président fait la lecture du rapport 2015-2016 du responsable de l'examen des livres comptables.

Dans son rapport, monsieur Brulotte souligne que "l'état des produits et charges représente fidèlement l'évolution des de la situation financière de la FRUQ en 2015-2016" et que "la tenue de livres réalisée par madame Hélène Laplante est rigoureuse".

Résolution AG20-03

Attendu le dépôt du rapport du responsable de l'examen des livres comptables pour l'exercice 2015-2016;

Sur proposition de Denise L'Archevêque, avec l'appui de Clémence Neault, il **est résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport du responsable de l'examen des livres comptables pour l'exercice 2015-2016 et de remercier monsieur Raymond Brulotte pour cette examen.

3.2 État des résultats 2015-2016

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, présente l'état des résultats pour l'année 2015-2016. Au niveau des charges, elle précise que l'écart entre les prévisions et le réel s'explique surtout par une diminution circonstancielle des dépenses de voyage du responsable des assurances collectives.

Résolution AG20-04

Attendu:

- . le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie de l'état des résultats pour l'année 2015-2016;
- . le rapport d'examen des livres comptables par le responsable de l'examen des livres comptables;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Francine David, avec l'appui de André Savary, il **est résolu à l'unanimité** d'adopter l'état des résultats de l'année 2015-2016.

3.3 Évolution de l'actif et du bilan

La vice-présidente à la trésorerie, madame Hélène Laplante, présente l'évolution de l'actif et le bilan de la FRUQ pour l'exercice se terminant le 31 août 2016. Madame Laplante rappelle que l'encaisse inclut un montant de 5216.35 \$ pour le fonds de prévoyance.

Résolution AG20-05

Attendu:

- . le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie de l'état de l'évolution de l'actif et du bilan pour l'exercice se terminant le 31 août 2016;
- . le rapport d'examen des livres comptables par le responsable de l'examen des livres comptables;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Magella Cantin, avec l'appui de Chislain Laflamme, il **est résolu à l'unanimité** d'adopter le dépôt de l'évolution de l'action et du bilan pour l'exercice se terminant le 31 août 2016..

3.4 Prévisions budgétaires 2016-2017

Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie, présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2017. Compte tenu de la bonne santé financière de la FRUQ, elle a prévu de maintenir le retour sur cotisation pour cette année. Elle rappelle également aux membres que le montant des charges devrait revenir à un niveau habituel en 2016-2017, ce qui explique le maintien de charges importantes pour les postes reliés à des dépenses de voyage

Résolution AG20-06

Attendu:

- . l'article 3.1.2.7 des *Statuts et règlements généraux* stipulant que l'assemblée générale adopte les prévisions budgétaires sur recommandation du Conseil d'administration;
- . le dépôt par la vice-présidente à la trésorerie des prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2017;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Léticia Messier, avec l'appui de Clémence Neault, il **est résolu à l'unanimité** d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice 2016-2017 telles que déposées.

3.5 Cotisations des associations affiliées pour l'exercice 2017-2018

La vice-présidente à la trésorerie précise que l'assemblée doit approuver le montant des cotisations pour l'année 2017-2018

Résolution AG20-07

Attendu:

- . les dispositions de l'article 3.1.2. des *Statuts et règlements généraux* précisant le rôle et les pouvoirs de l'assemblée générale;
- . l'adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2017;
- . la bonne situation financière de la FRUQ;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration;

Sur proposition de Magella Cantin, avec l'appui de Denise L'Archevêque, il est **résolu à l'unanimité** de maintenir la cotisation des associations affiliées à 4 \$ par membre cotisant pour l'année 2017-2018 et d'octroyer une réduction de 2 \$ par membre déclaré en 2015-2016 applicable sur la cotisation à payer pour l'exercice financier 2016-2017.

L'assemblée félicite madame Hélène Laplante pour la rigueur et la qualité du travail effectué à titre de responsable des finances de la FRUQ.

4. Modifications des *Statuts et règlements généraux* relativement à l'examen des livres comptables

Réjean Martin et Pierre Laplante expliquent que les *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ doivent être modifiés afin de se conformer à la « Loi sur les comptables professionnels agréés (CPA) ».

En effet, cette loi réserve certaines activités professionnelles aux comptables professionnels agréés (CPA). Ainsi, seul un CPA peut:

« exprimer une opinion visant à donner un niveau d'assurance à un état financier ou à toute partie de celui-ci, ou à toute autre information liée à cet état financier: il s'agit de la mission de certification, soit de la mission de vérification et la mission d'examen ainsi que l'émission de rapports spéciaux; émettre toute forme d'attestation, de déclaration ou d'opinion sur des informations liées à un état financier ou à toute partie de celui-ci, ou sur l'application de procédés de vérification spécifiés à l'égard des informations financières, autres que des états financiers ».

Par ailleurs, la FRUQ n'est pas tenue légalement de faire vérifier ses états financiers. Si elle désirait le faire, des coûts d'environ 3 000 \$ devraient être engagés pour retenir les services d'un CPA détenant une assurance à cet effet.

En conséquence, le Conseil d'administration recommande de modifier les *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ afin de se conformer à la « Loi sur les comptables professionnels agréés ».

Plusieurs membres de l'assemblée interviennent pour s'informer de la possibilité de maintenir une autre forme de vérification ou pour modifier le libellé proposé dans les projets de résolution. Après un bon échange entre les participants, l'assemblée opte pour la résolution suivante, modifiée en séance.

Résolution AG20-08

Attendu:

- . l'adoption de la « Loi sur les comptables professionnels agréés » par le Gouvernement du Québec;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration;
- . la discussion en séance sur l'opportunité de modifier les *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ;

Sur proposition de André Bédard, avec l'appui de Serge Tessier, il est **résolu à l'unanimité** d'abroger les articles 3.1.2.9 et 7.5 des *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ et de renommer en conséquence la numérotation des autres articles des *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ.

Résolution AG20-09

Attendu:

- . l'adoption de la « Loi sur les comptables professionnels agréés » par le Gouvernement du Québec;
- . la recommandation favorable du Conseil d'administration;
- . la discussion en séance sur l'opportunité de modifier les *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ;

Sur proposition de Gilles Gauthier, avec l'appui de Léticia Messier, il est **résolu à l'unanimité** d'ajouter l'article 5.3.5 aux Statuts et règlements généraux de la FRUQ de façon à préciser les responsabilités de la vice-présidence à la trésorerie. Cet article est libellé comme suit :

« . dépose à l'assemblée générale annuelle l'*État des résultats* et le *Bilan du dernier exercice financier*, de même qu'une copie du relevé bancaire de la FRUQ au 31 août de cet exercice financier ».

5. Rapports des responsables des dossiers majeurs

5.1 Rapport 2015-2016 : assurances collectives

Le responsable du dossier des assurances collectives, monsieur Pierre Laplante, présente le rapport annuel de la FRUQ en matière d'assurances collectives. Il rappelle aux participants les différents aspects de son mandat, soit:

- . maintenir à jour l'information sur les assurances collectives au bénéfice des membres de la FRUQ, sous forme d'un diaporama disponible sur le site de la FRUQ mis à jour en juillet 2016;
- . répondre aux questions de ceux-ci en cette matière, particulièrement lorsque les membres de la FRUQ atteignent l'âge de 65 ans et doivent choisir un autre régime d'assurance collective par le volet accident-maladie;
- . participer aux réunions du *Comité réseau sur les assurances collectives (CRAC)*, qui se réunit environ 2 fois l'an.

L'assemblée reçoit avec satisfaction le rapport du dossier des assurances collectives et remercie chaleureusement monsieur Laplante pour la qualité du travail effectué dans ce dossier.

5.2 Rapport 2015-2106 : Régimes de retraite

Le responsable du dossier des régimes de retraite, monsieur Gaétan Naud, présente le rapport annuel de la FRUQ sur les régimes de retraite. Il souligne que l'année 2015-2016 a été particulièrement chargée avec la présentation, en février 2016, d'un mémoire sur le projet de loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire, le dépôt par le CIRAC d'une *Demande en jugement déclaratoire* contre le Comité de retraite de l'UQ concernant la cotisation des participants ainsi que la nouvelle loi sur les régimes de retraite semble avoir raviver la reprise des négociations depuis le 25 août dernier. Cette reprise des négociations discute aussi de la promesse d'indexation pour la période 2009-2016 ainsi qu'une modification probable de cette forme d'indexation pour la période après 2016. Comme membre du CIRAC et du Comité de retraite de l'UQ, il poursuivra sa veille sur les négociations en cours et en informera régulièrement le Conseil d'administration de la FRUQ.

L'assemblée reçoit avec satisfaction le rapport du dossier des régimes de retraite et remercie chaleureusement monsieur Naud pour sa grande disponibilité et la qualité du travail effectué dans ce dossier.

6. Portrait des associations affiliées et des services offerts aux membres de la FRUQ

#

Le vice-président au secrétariat, monsieur Réjean Martin, rappelle aux participants l'importance de la mise à jour annuelle du tableau « Portrait des associations affiliées et des services offerts aux membres de la FRUQ ». En effet, ce tableau présente non seulement les données utiles à la vice-présidente à la trésorerie pour établir le montant des cotisations de chacune des associations, mais il constitue un inventaire très précieux des activités et des services offerts par la FRUQ et chacune de ses associations affiliées.

Il remercie chaleureusement les associations qui lui ont déjà fait parvenir la mise à jour de leurs données pour l'année 2015-2016 et relancera, d'ici le 1er décembre 2016, les trois associations qui n'ont pas encore complété leurs données. Un portrait d'ensemble sera ensuite transmis à l'ensemble des associations affiliées.

L'assemblée remercie chaleureusement monsieur Martin pour la qualité du travail effectué dans ce dossier.

#

7. Rabais offerts aux membres en matière d'hébergement et de transport

Le président, monsieur Georges Arcand, présente le portrait des rabais obtenus pour les membres de la FRUQ en matière d'hébergement et de transport.

Pour le Québec, il a procédé au renouvellement des ententes avec plusieurs hôtels du *réseau Gouverneur* dans différentes villes et a négocié des ententes avantageuses avec l'*Hôtel Crown Plaza* en Outaouais et avec l'hôtel *Best Western Centre-ville* à Québec.

Pour l'Europe, il a renouvelé l'entente avec EurocarTT relativement à la location de voitures en France et en Italie.

Il souligne cependant la difficulté d'obtenir des renseignements précis quant à l'utilisation de ces avantages par les membres et la FRUQ.

L'assemblée remercie chaleureusement monsieur Arcand pour la qualité du travail effectué dans ce dossier.

8. Rapport annuel 2015-2106 du Conseil d'administration

Le président, monsieur Georges Arcand, dépose et présente le rapport annuel du Conseil d'administration de la FRUQ pour l'année 2015-2016.

Il rappelle les principales actions entreprises par les membres du Conseil au cours de la dernière année dont:

- . le suivi du plan d'action 2015-2016 adopté par le Conseil d'administration en février 2016 et la gestion allégée du Conseil (2 réunions régulières et de multiples contacts par téléphone et courriels);
- . les démarches entreprises auprès de l'ETS relativement à la création d'une association de retraités au sein de cette institution; cette association pourrait éventuellement rejoindre les 12 associations déjà affiliées à la FRUQ;
- . la participation de Suzanne Camirand, Jean Drouin et Pierre Laplante au *Comité réseau des assurances collectives* et la mise à jour du diaporama sur les assurances collectives sur le site web de la FRUQ par Pierre Laplante;
- . la participation de Gaétan Naud, Raymond Brulotte et Michel Lizée au mémoire de la FRUQ déposé en réaction au projet de loi relatif aux régimes de retraite du secteur universitaire et l'engagement important de Gaétan Naud au *Comité de retraite de l'UQ* et au Cartel intersyndical sur les assurances collectives et le régime de retraite (*CIRRAC*) afin de défendre les droits des retraités du réseau UQ;
- . le travail du vice-président au secrétariat, Réjean Martin, qui a assuré le suivi des réunions du Conseil d'administration et de l'assemblée générale, en plus de la mise à jour et de la bonification de la grille-synthèse sur les associations affiliées;
- . le travail rigoureux de la vice-présidente à la trésorerie, Hélène Laplante, qui a assuré une saine gestion des finances de l'association, et le maintien par le Conseil du fonds de prévoyance et du retour sur cotisation pour les associations affiliées;

- . la renégociation par le président d'ententes avec des organismes externes en vue d'offrir des tarifs préférentiels aux membres de la FRUQ et l'entente avec le magazine "Vivre en santé" permettant aux membres de recevoir gratuitement ce magazine
- . la promotion d'activités sociales et culturelles (voyages, golf, visites guidées) à l'ensemble des membres de la FRUQ par les associations affiliées (en 2015-2016, l'ARUQSS, l'APRÈS-UQAM, l'APRÈS-INRS, l'ARENAP, l'ARTELUQ et l'ARRUQAR ont participé à cet offre d'activités);
- . le renouvellement du financement accordé par le siège social de l'Université du Québec au fonctionnement de la FRUQ et de sa participation aux dossiers des assurances collectives et aux régimes de retraite;

Le rapport annuel 2015-2016 sera disponible sur le site web de la FRUQ au cours des prochains jours.

Sur un plan plus personnel, monsieur Arcand rappelle aux participants qu'il ne sollicitera pas un renouvellement de nouveau mandat et remercie chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration avec qui il a eu le plaisir de travailler au cours des quatre dernières années.

L'assemblée reçoit avec satisfaction le rapport annuel 2015-2016 du Conseil d'administration et remercie chaleureusement monsieur Arcand et les autres membres du Conseil pour tout le travail effectué en 2015-2016.

L'assemblée remercie chaleureusement messieurs George Arcand et Réjean Martin pour tout le travail réalisé depuis leur arrivée à la direction de la FRUQ.

9. Ratification des actes posés par le Conseil d'administration

Le président Georges Arcand présente l'avis d'inscription où sont colligés les principaux actes posés par les administrateurs de la FRUQ au cours du dernier exercice.

Résolution AG20-10

Attendu:

- . l'article 3.1.2.14 des *Statuts et règlements généraux* de la FRUQ qui stipule que l'assemblée générale ratifie annuellement les actes des administrateurs;
- . le dépôt du rapport annuel 2015-2016 du Conseil d'administration et l'avis d'inscription déposé par le président Georges Arcand;

Sur proposition de Denise L'Archevêque, avec l'appui de Suzanne Camirand, il est **résolu à l'unanimité** de ratifier les actes posés par les administrateurs de la FRUQ au cours de l'année 2015-2016.

10. Coalition citoyenne pour mieux vivre et mieux vieillir (documents joints)

Le président Georges Arcand informe les participants que la FRUQ a reçu en février dernier une invitation à participer à une réunion de fondation de la *Coalition citoyenne pour mieux vivre et mieux vieillir*. Le Conseil d'administration du 12 février dernier a convenu « que la décision d'adhérer ou non à cette coalition relève exclusivement des associations affiliées et non de la FRUQ » mais « qu'il serait intéressant que le président de la FRUQ ou son représentant assiste à la première rencontre de cette Coalition afin d'obtenir plus de renseignements ».

Le président Georges Arcand n'étant pas disponible pour cette rencontre, il a délégué monsieur André Savary, de l'APRÈS-UQAM, qui a assisté à cette rencontre regroupant environ 50 personnes provenant d'organisations très diverses dont des associations de retraités du secteur public de la région de Montréal et de régions avoisinantes, ainsi que des associations de retraités du Québec et du Canada. Cette coalition en formation semble concernée par des enjeux variés tels que la pauvreté chez les femmes, le logement abordable pour les aînés, le défense des retraitées et des préretraités de tout horizon. Ce large éventail de préoccupations peut même avoir pour conséquence d'opposer certaines associations sur divers sujets de revendication. Par ailleurs, il existe déjà d'autres associations ou regroupement d'associations tels que la FRUQ ou l'AQRP qui sont plus près de nos intérêts.

Suite au rapport de monsieur Savary, il n'y a pas donc pas lieu de recommander aux associations affiliées à la FRUQ une adhésion à cette coalition.

11. Élections et nominations

11.1 Désignation d'une ou d'un président et d'une ou d'un secrétaire d'élection

Le président Georges Arcand demande à l'assemblée de désigner deux personnes pour assurer les rôles de président et de secrétaire d'élection.

Il invite Pierre Laplante et Gaétan Naud à agir respectivement à titre de président et de secrétaire d'élection. Messieurs Laplante et Naud acceptent d'être candidats à ces fonctions. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Résolution AG20-11

Sur proposition de Georges Arcand, avec l'appui de Réjean Martin, il est **résolu à l'unanimité** de désigner Pierre Laplante et Gaétan Naud respectivement président et secrétaire d'élection.

11.2 Élection à la présidence de la FRUQ

Le président d'élection Pierre Laplante procède à l'ouverture des candidatures au poste de présidente ou de président de la FRUQ.

Hélène Laplante propose la candidature de Serge Tessier au poste de président de la FRUQ. Le président d'élection demande à monsieur Serge Tessier s'il accepte d'être candidat à ce poste. Il accepte. Aucune autre candidature n'est présentée.

Résolution AG20-12

Sur proposition de Hélène Laplante, avec l'appui de Réjean Martin, il **est résolu à l'unanimité** d'élire monsieur Serge Tessier au poste de président de la FRUQ pour un premier mandat de deux ans.

11.3 Élection à la présidence au secrétariat

Le président d'élection Pierre Laplante procède à l'ouverture des candidatures au poste de vice-présidente ou de vice-président au secrétariat de la FRUQ.

Réjean Martin propose la candidature de Denise L'Archevêque au poste de vice-présidente au secrétariat de la FRUQ. Le président d'élection demande à madame L'Archevêque si elle accepte d'être candidate à ce poste. Elle accepte. Aucune autre candidature n'est présentée.

Résolution AG20-13

Sur proposition de Réjean Martin, avec l'appui de Georges Arcand, il **est résolu à l'unanimité** d'élire madame Denise L'Archevêque au poste de vice-présidente au secrétariat de la FRUQ pour un premier mandat de deux ans.

La période des élections étant terminée, le président Georges Arcand remercie le président et le secrétaire d'élection pour leur travail.

11.4 Nomination d'une ou d'un responsable du dossier *Assurances collectives*

Le président informe l'assemblée que le poste de responsables des assurances collectives doit être renouvelé. Il informe l'assemblée que le Conseil d'administration recommande de nommer Pierre Laplante pour un autre mandat de deux ans à titre de responsable du dossier des assurances collectives et que Pierre Laplante a accepté un renouvellement de mandat.

Résolution AG20-14

Attendu la recommandation du Conseil d'administration;
Sur proposition de Hélène Laplante, avec l'appui de Gaétan Naud, il **est résolu à l'unanimité** de nommer Pierre Laplante à titre de responsable des assurances collectives pour un autre mandat de deux ans.

Le président Georges Arcand remercie monsieur Laplante pour tout le travail réalisé dans ce dossier majeur pour les membres depuis 2005.

12. Tour de table des associations affiliées

Les représentants des associations affiliées à la FRUQ présentent à leurs collègues un aperçu des activités réalisées dans leur association et les défis qu'ils rencontrent. Voici un bref compte-rendu de quelques éléments clés de leur présentation.

ARRUQAR :

L'association a diversifié ses activités en ajoutant à ces activités habituelles des "4 à 6" axés sur les hobbies des membres. La journée de tourisme culturel à Kamouraska a permis d'accueillir 6 participants provenant des autres associations du réseau.

APRÈS-UQAM :

L'association offre une diversité d'activités, dont l'organisation de voyages à l'étranger accessibles aux autres membres du réseau. L'association collabore de plus à la campagne Centraide.

APR-UQAM :

L'association soulignera ses 25 ans en 2017 et rappelle qu'elle offre un congé de cotisation à ses membres pour leur première année.

ARUQTR :

L'association a développé des relations constructives avec la ville de Trois-Rivières et collaborera avec l'organisation du 50^e anniversaire de l'UQTR.

ARUQAC :

L'association doit compléter à court terme le renouvellement de son Conseil d'administration et éprouve des difficultés à recruter de nouveaux membres.

APRÈS-INRS :

L'association a souligné ses 10 ans d'existence par une activité réunissant ses membres de Québec et de Montréal et elle a le soutien de l'INRS. En général, il semble plus facile d'organiser des activités à Montréal qu'à Québec.

ARÉNAP :

L'association, qui regroupe des membres à Montréal et à Québec, soulignera ses 15 ans d'existence en 2017 et n'as pas reçu de subvention de la part de l'ÉNAP cette année. La formule des déjeuners découvertes est appréciée.

APRR-UQTR :

L'association offre des activités conjointes avec l'ARUQTR, publie une info-lettre et participe à la Table de concertation des aînés de la Mauricie.

ARUQAT :

L'association a de la difficulté à rejoindre les nouveaux retraités; elle offre des activités conjointes avec l'AREQ et s'intéresse à la formation d'accompagnants.

ARUQSS :

L'association est fière de compter 90 membres sur un total de 131 retraités; elle organise un voyage en Espagne, collabore à l'organisation du tournoi de golf et s'intéresse au géo-caching. Elle offre des réductions de frais à ses membres pour certaines activités.

ARTÉLUQ :

L'association a un nouveau président et un nouveau site web, organise une activité conjointe pour ses membres de Québec et de Montréal et, aux activités habituelles, une activité "visite guidée d'un quartier".

ARUQO :

L'association vient de signer un protocole d'entente avec l'UQO lui assurant une gratuité de services d'une valeur de 500\$.

Plusieurs associations ont souligné la difficulté de recruter des membres parmi les nouveaux retraités. Cette situation pourrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie.

13. Présentation des faits marquants du réseau de l'Université du Québec au cours de la dernière année.

Le président Georges Arcand invite monsieur André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, à nous présenter les faits marquants du réseau de l'Université du Québec en 2015-2016.

Monsieur Roy nous présente d'abord une vidéo présentant les faits marquants des établissements du réseau en 2015-2016 :

<http://www.uquebec.ca/reseau/fr/reseau-de-luq/presentation-generale/videos-sur-le-reseau>

Par la suite, il souligne les arrivées et les départs survenus dans la direction du réseau au cours de la dernière année. Il rappelle que le Gouvernement du Québec a annoncé son intention de réinvestir dans l'éducation, ce qui serait très apprécié après quelques années de coupures budgétaires et une hausse des frais de scolarité pour les étudiants français. Enfin, il souligne les efforts importants réalisés pour mieux positionner le réseau de l'Université du Québec auprès des organismes fédéraux.

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président Georges Arcand lève l'assemblée à 13 h 10 et invite les participants à poursuivre leurs échanges dans le cadre du dîner offert par le siège social de l'Université du Québec.



Le président de l'assemblée
Georges Arcand



Le secrétaire de l'assemblée
Réjean Martin